

APPENDICE No 3

pourrait être exercée par certaine puissance financière assez puissante pour influencer les agissements de la Trésorerie.

M. Caldwell:

Q. Que voulez-vous dire par puissance financière?—R. C'est la combinaison actuelle du contrôle des finances. Ce contrôle n'est pas entièrement entre les mains des banquiers canadiens, d'aucune manière; ces derniers sont à la merci des grosses institutions de Wall Street et de Londres; ils ne peuvent pas répondre aux demandes de leurs déposants sans escompter leurs valeurs et il leur faut s'adresser à Wall Street ou à Londres pour ce faire. Chaque fois que ces institutions veulent contrôler la situation, elles peuvent le faire en demandant tous simplement le remboursement. Nous avons, par exemple, un nombre considérable d'obligations, nous avons pour plus de \$4,000,000,000 d'obligations-or entre les mains des étrangers. Supposons que ces étrangers veulent agir et demandent à ces institutions qui ont souscrit ces obligations d'en effectuer le paiement, savez-vous ce qui se produirait en ce pays? Ces obligations sont payables en or et nous ne pourrions pas produire une assez forte quantité d'or.

M. Sales:

Q. Les banques provinciales ne se trouveraient-elles pas dans une situation plutôt dangereuse, monsieur Bevington, à moins d'avoir certaines relations avec le monde extérieur? Prenez, par exemple, la saison d'automne alors que nous vendons notre blé. Nous avons alors beaucoup d'argent et nous n'avons pas besoin d'emprunter alors; dans d'autres parties du monde c'est à cette saison-là que l'on n'a pas d'argent. Leurs conditions financières leur permettent de faire affaires pendant toute l'année. Dans quelle position se trouveraient les banques provinciales à ce point de vue?—R. Il appartiendrait aux actionnaires, les représentants du peuple, de dire ce qu'il faudrait faire de ces dépôts. Si ces actionnaires décidaient d'envoyer ces dépôts à l'étranger, il faudrait le faire, mais je ne crois pas qu'ils agiraient ainsi parce qu'ils les feraient plutôt servir à leur propre usage.

Q. Vous croyez que cela pourrait se faire avec avantage pendant toute l'année?—R. Je le crois. Je crois que les prêts pourraient être faits de la même manière dont ils sont faits actuellement; simplement les inscrire et cela ne pourrait plus être modifié.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Si vous n'avez pas d'autres questions à poser, nous allons ajourner. Nous vous remercions, monsieur Bevington, d'être venu ici et nous vous dispensons de comparaître de nouveau. Le comité va ajourner jusqu'à lundi matin, à dix heures.

Le comité s'ajourne jusqu'au lundi, 30 avril 1923, à dix heures du matin.